

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**DU VENDREDI 06 JUIN 2008**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le vendredi 06 juin 2008 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Mme ARCHIER Cindy - Melle BERTRAND Julie – Mme BOUDRAS Nathalie – Mr CAVALLARO Vincent - Mr COGNET Claude – Mr COSTE Sébastien - Mr DUFAUD Florent - Mr DUFAUD Laurent – Mr FERRAND Jocelyn – Mr GACHET Jean François - Mr GRENIER René – Mr LAFFAY Vincent - Mr MAZANCIEUX Pascal – Mr THOMAS Alain

ABSENT EXCUSE : Mr BERTRAND Daniel (pouvoir à Mr THOMAS Alain)

Secrétaire de séance : Mme BOUDRAS Nathalie

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir : 1

Votants : 15

Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 1650 du code général des impôts relatif aux commissions communales des Impôts Directs. Le Conseil Municipal doit dresser une liste de 24 contribuables représentant les personnes respectivement imposées aux différentes taxes.

Les commissaires titulaires au nombre de six ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux.

Le conseil municipal établit la liste suivante :

	Titulaires	Suppléants
T.H.	SERAYET Michèle SEUX Michel	BERTRAND Cédric COGNET Guy
T.F.P.B.	SERVIE Armand GRENIER Gérard	QUILLE Martine BERTRAND René
T.F.P.N.B.	SEUX Denis ARTRU Jean	RICHARD Mickaël VEYRE Bernard
T.P.	CHAZOT Christian COURBON Christophe	Lambert Claude TOMMASINI Jean Pierre
Hors Commune	GRENIER Jean LAMBERT René	SENECLAUZE Maurice MAZON Monique
Propriétaires Bois	VEYRE René BALANDRAUD Jean	DESSEMOND Robert MARLHE Maurice

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la liste proposée aux services fiscaux.

VERSEMENT D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'IRRECOUVRABILITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription au budget communal 2008 de 39 323 € au compte 6817 qui correspond aux titres émis en 2003 à l'encontre de la société DPPM et dont le recouvrement des sommes est compromis.

La société DPPM est en liquidation judiciaire par jugement du 24 octobre 2003.

De ce fait, il y a lieu de constater une provision à hauteur du risque d'irrecouvrabilité pour un montant de 39 323 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

***AUTORISE** le mandatement de 39 323 euros à l'article 6817 du budget communal 2008.

LOCATION D'UN APPARTEMENT (T3)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de type 3 dans l'ancien presbytère est libéré.

Il donne lecture des courriers des personnes intéressées par la location de ce logement.

Le vote a lieu à bulletin secret.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE,
(10 VOIX POUR , 4 CONTRE, 1 ABSTENTION)**

***DECIDE** d'attribuer ce logement à Mademoiselle Célia BERNE et à Monsieur Vincent LASSY.

***FIXE** le loyer mensuel à deux cent quatre-vingt-dix euros (290 €).

***AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document relatif à ce dossier.

OUVERTURES DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL 2008

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération de ce jour décidant d'attribuer le logement de type 3 à Mademoiselle Célia BERNE et Monsieur Vincent LASSY.

Afin de rembourser la caution à Monsieur Artigaud Yoann et Mademoiselle Ducolombier Julie et d'encaisser celle de Mademoiselle Célia BERNE et Monsieur Vincent LASSY, il propose au conseil municipal de procéder à des ouvertures de crédits supplémentaires.

Crédits supplémentaires à voter

Dépenses

Article	Libellé	
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 300 €

Crédits supplémentaires à voter

Recettes

Article	Libellé	
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 300 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

VOTE en dépenses les crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

OGEC de l'école privée de Savas : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique de Savas.

Celui-ci sollicite une aide financière de la commune pour l'achat de deux ordinateurs.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique de Savas.

Cette somme sera imputée au compte 6574 du budget 2008.

ASSOCIATION L'OISEAU LIRE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'association l'Oiseau Lire. Celle-ci sollicite une aide financière de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE,
(10 VOIX POUR, 1 CONTRE, 4 ABSTENTIONS)

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 euros à l'association l'Oiseau Lire. Cette somme sera imputée au compte 6574 du budget 2008.

ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT QUARTIERS SAMOYAS ET LE SOULIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'assainissement aux quartiers de Samoyas et le Soulier.

De ce fait, il convient de créer une Participation pour Raccordement à l'Egout et de fixer le tarif à appliquer ainsi que les modalités de perception.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE,
(13 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS)**

DECIDE d'instaurer la Participation pour Raccordement à l'Egout pour les quartiers de Samoyas et le soulier telle que prévue à l'article L. 1331-7 du code de la santé publique.

DECIDE de fixer le tarif à 1 200 euros.

DECIDE que cette participation sera applicable aux constructions existantes à usage d'habitation.

LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'attente du versement de diverses subventions entraîne des besoins de trésorerie.

Après étude par la commission finance de diverses propositions bancaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE une ligne de crédit à taux variable indexé sur l'indice T4M aux conditions suivantes :

- marge de 0,35 % sur l'index T4M
- 175 euros de frais de dossier
- paiement des intérêts en échéances mensuelles par débit d'office
- fonctionnement des tirages et remboursements par crédit et débit d'office.
- Pour une somme de 350 000 euros
- Sur une durée de 12 mois.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt et tout document relatif à ce dossier.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 11 avril 2008 concernant l'amortissement des immobilisations et subventions figurant au bilan du service assainissement.

Il propose de modifier la durée d'amortissement de la station d'épuration.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

* **DECIDE** d'amortir les immobilisations et subventions figurant au bilan du service assainissement dans les conditions suivantes :

- réseaux sur une durée de 50 ans
- subventions des réseaux sur une durée de 50 ans

- station d'épuration sur une durée de 20 ans
- subventions de la station d'épuration sur une durée de 20 ans

Les immobilisations et subventions font l'objet d'un amortissement calculé à partir du premier janvier suivant la date de la mise en service des équipements.

Cette délibération annule et remplace celle du 11 avril 2008.

I Informations sur dossiers en cours :

Dossier assainissement Samoyas : compte rendu réunion du 03 juin 2008

Station d'épuration : piquetage des bassins en cours de réalisation ; début du chantier le 16 juin

Réseaux : un nouveau tracé est proposé sous le hameau de Samoyas pour éviter le passage en encorbellement au niveau du pont. Début du chantier le 02 juin

Validation du nouveau tracé sous le hameau de Samoyas ; la parcelle B65 sera connectée au moyen d'une canalisation de refoulement.

Un poteau incendie sera installé sur le chemin des Rivaux.

Informations diverses :

La commune vend environ 7m3 de bois ; faire proposition.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire informe que l'école privée de Savas utilisera le court de tennis tous les mardis du mois de juin. Un courrier est adressé au conseil général afin de reconduire la convention pour des séances d'éveil musical concernant l'année scolaire 2008/2009.

Après discussion, le conseil municipal autorise le Maire à accorder les demandes de dérogation pour le transport scolaire.

Compte rendu de réunions :

Des informations sont apportées suite à diverses réunions : Syndicat des 3 rivières le 15 mai présentation du syndicat et du contrat de rivière Cance-Deûme / Déôme-Torrenson, réunion Comité des fêtes + CCAS + commission animation le 16 mai, préparation de la fête de la musique le 22 juin, Syndicat des 3 rivières le 19 mai réunion de travail sur l'étude hydraulique du Châlon, CREN présentation par Virginie PIERRON du Suc de Clava le 27 mai.

Prochaine réunion :

Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels : comité de pilotage local du site B28 « Suc de Clava » dans le cadre de Natura 2000 le lundi 23 juin 2008 à 13 h 30 en mairie de Savas.

Divers :

Dimanche 22 juin à 15 heures, fête de la musique à Savas, parking de l'ancienne discothèque.
Kermesse de l'école de Savas le dimanche 29 juin.

La séance est levée à 23 h 00.